



Tetes d'urine positif 50ng/ml

Par **KENZO**, le 13/11/2009 à 11:06

Bonjour,
suite a une arestation j'ai ete controler positif au test du cannabis . j'ai ue 3 mois de retrait de permis et une visite medical obligatoire plus teste d'urines . suite au teste d'urine il c'est averez positif 50 ng/ml . j'ai rendez vous le 30 novembre pour ma visite medical cela pourrai jouer en ma defaveur ? et ne pas recuperer mon permis ou pas ? merci

Par **jeetendra**, le 13/11/2009 à 11:26

bonjour, si vous n'etes pas apte à la visite médicale (test urinaire positif au cannabis) vous ne récupérerez pas votre permis à l'issue de la suspension de 3 mois, cordialement.

Par **Tisuisse**, le 13/11/2009 à 23:33

Bonjour,

Votre suspension de permis est celle décidée par le préfet, elle ne présage en rien la suspension judiciaire qui va suivre décidée, elle, par le juge du tribunal correctionnel.

Tant que vos analyses ne seront pas bonnes, vous ne pourrez pas récupérer votre précieux permis et vous devrez repasser d'autres analyses. Rappelez-vous que les traces de stup. soit dans le sang, soit dans les urines, restent plusieurs semaines avant de disparaître. Prenez vos précautions en conséquence.